

**FACULTE DE DROIT ALEXIS DE TOCQUEVILLE - DOUAI**

# **MASTER**

## **DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

*- ouvert à l'apprentissage en M 2 -*





# PRESENTATION DE LA FORMATION

## LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le Master, très professionnalisant, a pour objet de former des juristes de haut niveau capables de gérer les affaires publiques.

Attentive à la transformation de l'action publique locale et aux réformes engagées, la formation prépare au recrutement pour l'occupation de postes à responsabilité (dans la fonction publique territoriale, dans les satellites des collectivités territoriales et dans la fonction publique d'Etat) : le master est un tremplin pour l'occupation de nombreuses professions en lien avec les collectivités territoriales, qu'il s'agisse de cadres ou de chargés de mission dans des organismes publics (services de l'Etat : services déconcentrés dans les préfetures, entre autres; services décentralisés des collectivités territoriales et des intercommunalités) ou privés (société publique locale, société d'économie mixte..).

Le master ouvre, d'une part, au recrutement direct d'agents publics non titulaires dans les différents services des collectivités territoriales et des intercommunalités (par contrat) et, d'autre part, à la préparation aux concours de catégorie A dans la fonction publique territoriale (attaché.e territorial.e, entre autres) et d'Etat (attaché.e d'administration de l'Etat *via* les IRA, entre autres).

## L'ACCES A LA FORMATION

Le Master est ouvert à tout titulaire d'une licence en Droit, Science politique, Administration publique, Lettres-Histoire-Droit ou AES (selon les enseignements choisis en licence). La sélection des candidat.e.s se fait sur dossier. Le Master est ouvert aux salarié.e.s ou demandeur.e.s d'emploi.

Le Master peut être intégré ou validé par le biais de la Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) ou de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

## LE DEROULEMENT DE LA FORMATION : **APPRENTISSAGE OUVERT EN M 2**

En Master 1, les enseignements, qui se déroulent de manière continue de septembre à avril, se répartissent en cours magistraux (CM) et séances de travaux dirigés en petits groupes (TD).

En Master 2, la formation qui se déroule selon un calendrier alterné (une semaine sur deux) peut être suivie selon deux modalités distinctes : **en apprentissage** ou **en formation initiale classique**.

**L'immersion de l'étudiant.e dans l'administration publique est assurée *via* l'apprentissage ou les stages.**

**Si l'étudiant.e est inscrit.e en apprentissage, il ou elle suit alternativement une semaine en cours et une semaine en administration et perçoit une rémunération tout au long de l'année de formation. L'apprentissage permet aux étudiants de monter en gamme de compétences et mieux se préparer aux concours administratifs et aux emplois ouverts dans l'administration.**

Si l'étudiant.e est inscrit.e en formation initiale classique, il ou elle doit réaliser au sein d'une administration un stage de quatre mois ou deux stages de deux mois.

Les enseignements comportent en de nombreux points un aspect théorique et une mise en application pratique (ils associent les aspects théoriques et la pratique), lesquels permettent l'approfondissement de thématiques spécifiques et la conduite de travaux de recherche, d'analyse et d'expertise.

La formation est adaptée aux conditions d'embauche à la sortie directe du diplôme. Elle entretient des liens forts avec le monde professionnel. Des actions en partenariat avec ce dernier (Collectivités territoriales, Intercommunalités et Etat) sont entreprises (enseignements confiés à des professionnel(le)s, conférences d'actualité, atelier professionnel...).

## **LES COMPETENCES ACQUISES A L'ISSUE DE LA FORMATION**

A l'issue de la formation, les étudiant.e.s sont capables de sécuriser les activités des collectivités publiques et de prodiguer des conseils aux responsables de ces collectivités :

- Evaluation, anticipation et mise en perspectives des mutations politiques et juridiques affectant les niveaux territoriaux (Etat, régions, départements, communes et intercommunalités) ;
- Aide à la décision (conception et mise en œuvre des politiques publiques ; ingénierie de projets ; gestion de contextes professionnels et coordination de l'action publique) ;
- Conseil interne dans leur administration (assistance juridique : anticipation des risques contentieux au sein de l'Etat ou des autres collectivités ; défense des CTI – Collectivités territoriales et intercommunalités ; direction d'un service contentieux) ;
- Pilotage de l'action publique territoriale (gestion du personnel, de la commande publique, du budget et du domaine des CTI) ;
- Capacité à travailler en groupe et à manager une équipe (prise de décisions) ;
- Maîtrise des méthodes et outils documentaires (expressions écrite et orale, capacité à problématiser, esprit de synthèse, utilisation des sources doctrinales, recherche jurisprudentielle), indispensables pour l'exercice d'une profession juridique : savoir rédiger des actes administratifs (actes administratifs unilatéraux et contrats), exposer et argumenter des solutions face à un problème, conception des procédures...

## **LES DEBOUCHES A L'ISSUE DE LA FORMATION**

- Préparation aux concours de la fonction publique territoriale de catégorie A (*Attaché territorial*) et des IRA (*Instituts régionaux d'administration*)
- Juriste dans les services juridique, urbanistique, financier, commande publique ou ressources humaines des collectivités territoriales
- Chargé de mission dans une collectivité territoriale ou une intercommunalité
- Directeur.rice général.e des services, directeur.rice général.e adjoint.e, responsable de domaine, directeur.rice de cabinet
- Emplois dans les services de l'État
- Conseil juridique spécialisé

# 1<sup>ère</sup> ANNEE DE MASTER

	VOLUME HORAIRE		ECTS	MODALITES D'EVALUATION*	
	CM	TD		CC	ET
<b>SEMESTRE 1</b>					
<b>Unité 1 : Unité fondamentale</b>	<b>88 h</b>		<b>16</b>		
Droit des collectivités territoriales	28 h	16 h	8	✓	✓
Droit des services publics	28 h	16 h	8	✓	✓
<b>Unité 2 : Unité de spécialité</b>	<b>84 h</b>		<b>9</b>		
Droit de la fonction publique	28 h	-	3		✓
Droit de l'urbanisme	28 h	-	3		✓
Finances publiques locales	14 h	-	1,5		✓
Sociologie de l'administration	14 h	-	1,5		✓
<b>Unité 3 : Unité de perfectionnement</b>	<b>43 h</b>		<b>5</b>		
Grands problèmes publics contemporains	28 h	-	3		✓
Langue vivante (anglais, allemand, espagnol ou italien)	-	15 h	2	✓	
<b>TOTAL DU SEMESTRE 1</b>	<b>215 h</b>		<b>30</b>		
<b>SEMESTRE 2</b>					
<b>Unité 4 : Unité fondamentale</b>	<b>88 h</b>		<b>12</b>		
Contentieux administratif	28 h	16 h	6	✓	✓
Droit de la commande publique	28 h	16 h	6	✓	✓
<b>Unité 5 : Unité de spécialité</b>	<b>84 h</b>		<b>9</b>		
Analyse et enjeux des politiques publiques locales	14 h	-	1,5		✓
Droit de l'intercommunalité	14 h	-	1,5		✓
Droit des relations extérieures des collectivités territoriales et des intercommunalités	14 h	-	1,5		✓
Relations de l'administration avec les administrés	28 h	-	3		✓
Satellites des collectivités territoriales	14 h	-	1,5		✓
<b>Unité 6 : Unité de perfectionnement</b>	<b>71 h</b>		<b>8</b>		
Droit de la régulation économique	28 h	-	3		✓
Politique d'aménagement du territoire	28 h	-	3	✓	
Langue vivante (anglais, allemand, espagnol ou italien)	-	15 h	2	✓	
<b>Unité 7 : Unité professionnelle</b>	<b>0 h</b>		<b>1</b>		
Projet personnel	-	-	1	✓	
<b>TOTAL DU SEMESTRE 2</b>	<b>243 h</b>		<b>30</b>		
<b>TOTAL DU MASTER 1</b>	<b>458 h</b>		<b>60</b>		

\* Sous réserve des modifications adoptées en Conseil d'UFR.

# 2<sup>ème</sup> ANNEE DE MASTER

	VOLUME HORAIRE		ECTS	MODALITES D'EVALUATION*	
	CM	TD		CC	ET
<b>SEMESTRE 3</b>					
<b>Unité 8 : Cadre de l'action publique territoriale</b>	<b>75 h</b>		<b>12</b>		
Droit des collectivités territoriales approfondi	15 h	10 h	4	✓	✓
Histoire et sociologie de la décentralisation	15 h	10 h	4	✓	✓
Relations Etat-Collectivités territoriales	15 h	10 h	4	✓	✓
<b>Unité 9 : Gestion et prospective financière, humaine et patrimoniale des collectivités territoriales</b>	<b>127 h</b>		<b>18</b>		
Comptabilité publique locale	-	10 h	1	✓	
Droit de la fiscalité locale	10 h	5 h	3	✓	
Recherche de financements	10 h	-	1	✓	
Stratégies financières des collectivités territoriales	-	10 h	1	✓	
Droit de la fonction publique territoriale	15 h	5 h	3	✓	
Gestion des ressources humaines (management public)	15 h	5 h	3	✓	
Droit et gestion du domaine public et privé des collectivités territoriales et des intercommunalités	5 h	6 h	0		✓
Gestion de projet	5 h	6 h	0		✓
Management global et évaluation des politiques publiques locales	10 h	10 h	6		✓
<b>TOTAL DU SEMESTRE 3</b>	<b>202 h</b>		<b>30</b>		
<b>SEMESTRE 4</b>					
<b>Unité 10 : Risques juridiques et politiques de l'action publique locale</b>	<b>85 h</b>		<b>12</b>		
Communication politique et enjeux électoraux	-	14 h	2	✓	
Contentieux de la commande publique	14 h	-	2	✓	
Droit économique local	-	14 h	2	✓	
Montages contractuels	-	14 h	2	✓	
Politiques et droit de l'urbanisme des collectivités territoriales et des intercommunalités	-	14 h	2	✓	
Responsabilité pénale des décideurs publics et des agents	5 h	10 h	2	✓	
<b>Unité 11 : Mise en situation pratique et préparation à l'emploi public</b>	<b>112 h</b>		<b>12</b>		
Atelier sur l'action sociale	-	26 h	3	✓	
Nouvelles pratiques de l'administration électronique	-	15 h	2	✓	
Veille juridique	-	5 h	0		
Préparation à l'administration générale (rédaction d'actes)	-	12 h	1	✓	
Techniques d'expression écrite (préparation aux concours)	-	18 h	2	✓	
Techniques d'expression orale (préparation aux concours)	-	16 h	2	✓	
Langue vivante (anglais, allemand, espagnol ou italien)	-	20 h	2	✓	
<b>Unité 12 : Unité d'insertion professionnelle</b>	<b>3 h</b>		<b>6</b>		
Mémoire / Rapport	-	-	6		✓
Méthodologie de l'écrit	-	3 h	0		
<b>TOTAL DU SEMESTRE 4</b>	<b>200 h</b>		<b>30</b>		
<b>TOTAL DU MASTER 2</b>	<b>402 h</b>		<b>60</b>		

\* Sous réserve des modifications adoptées en Conseil d'UFR